



## **APPEL À CANDIDATURE – RÉSIDENCE DE CRÉATION - AFIAC / Fiac (Tarn)**

L'AFIAC – Association Fiacoise d'Initiatives Artistiques Contemporaines – lance un appel à candidature pour 2 résidences de création à Fiac durant l'année 2027.

Depuis 1999, l'AFIAC développe un projet artistique ancré dans un territoire rural, en lien avec ses paysages, ses usages et ses habitant·es. Depuis 2025, elle concentre son action sur l'accueil de résidences d'artistes donnant lieu à un temps de restitution organisé en partenariat avec le café associatif Le Piaf, au cœur du village.

### **## La résidence**

Cette résidence s'adresse à des artistes ou collectif d'artistes résidant en région Occitanie engagé·es dans des démarches visant à :

- \* développer une présence sur le territoire ;
- \* entrer en dialogue avec les habitants ;
- \* travailler à partir d'un contexte local ;

La résidence s'inscrit dans une dynamique développée avec le café associatif Le Piaf, situé au pied du lieu de résidence. Lieu de convivialité, de rencontres et d'expérimentations collectives, Le Piaf constitue un espace vivant de circulation entre habitants, artistes, repas, discussions, performances et formes de partage informelles.

Sans caractère obligatoire, l'AFIAC sera particulièrement attentive aux pratiques pouvant entrer en résonance avec ces dimensions relationnelles : pratiques culinaires, repas comme espace de création ou de transmission, performance ou expériences sensibles liées au vivre-ensemble. Les artistes restent libres de la forme et de l'orientation de leur recherche.

### **## Conditions d'accueil**

Les artistes sélectionné·es bénéficieront :

- \* d'un temps de résidence à Fiac de 3 semaines ;

- \* d'un hébergement de 55 m<sup>2</sup> comprenant 2 chambres ;
- \* d'un atelier en sous-sol (mise à disposition d'un outillage électroportatif de base) ;
- \* d'un accompagnement artistique et technique ;
- \* d'une bourse de résidence : 1000€ par artiste ;
- \* d'une aide à la production : 500€ par projet ;
- \* d'une prise en charge des frais de déplacement (plafond de 200€ maximum - véhicule fortement conseillé, Fiac étant isolé et peu accessible aux transports en commun).

## ## Calendrier

- \* Date limite de candidature : 31 juillet 2026 inclus
- \* Réunion du jury : septembre
- \* Annonce des résultats : fin octobre
- \* Période de résidence : entre mars et novembre 2027 (à définir avec la structure)

## ## Candidature

Les candidat·es devront transmettre **en un seul PDF (10 pages et 20 Mo maximum)** :

- \* un portfolio et un CV renommé comme suit : «Nom\_Prenom\_portfolio»

À envoyer à : [candidatures@afiac.org](mailto:candidatures@afiac.org)

Objet du mail : «Nom\_Prenom\_résidence\_2027»

NB : Merci de ne pas utiliser de service de transfert de fichiers (WeTransfer, Smash, TransferNow, SwissTransfer, etc.).

## ## Sélection

Les candidatures seront examinées par un jury composé de professionnel·les de l'art contemporain, d'habitant·es du territoire et de représentant·es de l'AFIAC.